Ruhengeri 3 Avril 1958.-



A/947/AI.14

Monsieur le Chef de Poste de BUSU-MELO Territoire de Gongandanga EQUATEUR.

Requête Anna Arima.

Monsieur le Chef de Poste,



Me référant à votre lettre 21/1412 /B7b du 10 octobre et aux correspondances suivantes, j'ai l'honneu de vous informer que la famille de Anna Arima se déclare non en mesure de l'aider à rejoindre son pays d'origine.-

> L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-DE MAN.J.